

Commune de DULLIN

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 14 janvier 2014.

Présents : Francis AMPE, Jean-Paul BERTRAND, André BOIS (avec pouvoir de Joëlle BARBAROT), Alain MINOLA, Pascale NOIRAY, Jean POIRIER, Sylvain ROCHAS, Mireille VEYRON.

Absents : Joëlle BARBAROT (pouvoir donné à André BOIS).

Président de séance : André BOIS, Maire.

Secrétaire de séance : Jean-Paul BERTRAND.

Le compte rendu de la réunion du Conseil du 13 décembre 2013 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

1) Travaux Maison MONTIGON – Avenants de prolongation des délais :

Le Conseil autorise, par huit voix pour et une opposition (Jean-Paul BERTRAND), le Maire à signer, au nom de la Commune, les avenants à intervenir à la totalité des marchés de travaux pour en proroger le délai d'exécution jusqu'au 22 avril 2014.

2) Travaux Auberge de Mandrin - Avenants :

Le Conseil autorise, à l'unanimité des présents et représentés, le Maire à signer, au nom de la Commune, les avenants suivants à intervenir aux marchés de travaux ci-après :

- lot 4 « Cloisons / doublages » - entreprise GAUTHIER : avenant en moins-value de 1 500 € HT pour non utilisation de la somme à valoir prévue initialement au marché ;
- lot 5 « Peinture / revêtement » - entreprise GAUTHIER : avenant en moins-value de 1 500 € HT pour non réalisation des travaux prévus à l'article 5.1.1 du marché ;
- lot 7 « Électricité » - entreprise COURRIER : avenant en plus-value de 1 640 € HT pour la réalisation des travaux supplémentaires de mise en conformité imposés par la réglementation après la démolition nécessaire à l'installation du monte-personne.

3) Projet de redécoupage cantonal :

Après un large échange de vues sur les motivations de la réforme du mode de scrutin départemental, l'unanimité des présents et représentés autorise le Maire à adresser à M. le Préfet de la Savoie un courrier pour lui faire part du vœu du Conseil municipal sur le projet de modification des limites territoriales des cantons du département et en particulier sur ses implications pour le fonctionnement des communes de l'Avant-pays savoyard.

4) Décision modificative du budget :

Le Conseil approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le réaménagement budgétaire 2013 consistant à transférer, en dépenses de fonctionnement, 500 € du chapitre 012 – article 6 411 sur le chapitre 011 – article 60612.

5) Informations diverses : sont notamment évoqués les points suivants :

- les travaux d'aménagement du chef-lieu avec le retard lié à la nécessité de faire valider le schéma de principe des travaux d'enfouissement par Électricité réseau distribution de France (ERDF) et les perturbations prévisibles au niveau de la circulation pendant le chantier ;
- la réforme des rythmes scolaires et la position de diverses collectivités ;
- les problèmes d'urbanisme avec notamment, d'une part, les recours amiables formulés contre la délibération du Conseil du 12 novembre 2013 approuvant la première modification du Plan local d'urbanisme (PLU) et, d'autre part, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Avant-pays savoyard et le contexte de raréfaction des espaces ruraux ;
- le prochain bulletin municipal et l'évocation des prochaines élections municipales ;
- l'équipement des cuisines de la maison MONTIGON ;
- les prochaines dates de réunion : mercredi 22 janvier 2014 à 20 heures pour la Commission finances, vendredi 21 février 2014 à 20 heures et vendredi 21 mars 2014 à 20 heures pour le Conseil municipal.

La séance est levée à 22 heures.

**M le Préfet de la Savoie  
Cabinet du Préfet  
Préfecture de la Savoie  
B.P. 1801  
73018 CHAMBERY Cedex**

**Vœu du conseil municipal sur le projet de modification des limites territoriales  
des cantons du département de la Savoie**

Depuis des décennies, les élus des quatre cantons (Les Echelles, Le Pont de Beauvoisin, St Genix / Guiers, Yenne) travaillent à la construction d'une unité de ce territoire. De la création du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard, au choix d'établir un SCOT sur le périmètre de cet Avant- Pays, beaucoup d'actions montrent l'attachement des élus à trouver un mode de fonctionnement propre à ce territoire.

Diviser cette zone sur deux cantons aurait pour finalité de déconstruire tout ce qui a patiemment été mis en place par les élus de base.

Ce serait diviser sur deux cantons la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette et celle de Val Guiers

Ce serait confirmer de la part de l'état les rejets de quelques élus actuels pour le rassemblement des communautés de communes.

Ce serait réunir des communes de l'agglomération chambérienne avec un chef-lieu de canton qui serait à Pont de Beauvoisin ! Quel intérêt pour ces habitants ?

Nous plaidons pour la création d'un canton qui réunirait les communes de l'Avant-Pays Savoyard et conforterait ainsi son identité.

En vous remerciant pour l'attention que vous portez à ces remarques,  
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sincères salutations.

Dullin, le 15/01/2014  
Pour l'ensemble du conseil municipal  
Le maire, André BOIS

Lettre adressée à M le Préfet et M le Président du Conseil Général de Savoie  
Copie à Messieurs les Présidents de la CCLA, de la CC Val Guiers, du SMAPSC